



Ville de Châteauneuf-sur-Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 15  
Suffrages exprimés : 23

République Française

Délibération N° 2024-028  
Conseil Municipal du 27 mars 2024

**DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS -- S. BROUILLET - W. BOURGEOU - F. GUIRAO - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI - J.F. CESSAC donne pouvoir à B. LAFAYE - P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEOU - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - A. DUBRUN donne pouvoir à T. DEGRANDE - H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE - S. BUTET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON EXCUSÉS :** P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** C. RAFIN

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE BICHAT - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FREON, Conseiller Municipal délégué, en tant que Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

**Considérant** la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifié par Monsieur le Trésorier,

**Considérant** les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2023 du budget annexe Lotissement Les Hauts de Bichat :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
002 Excédent antérieur reporté	432 663,81 €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	439 259,96 €	439 259,96 €
70 Produits des services du domaine et ventes	143 905,30 €	143 905,30 €
75 Autres produits de gestion courante	0,88 €	0,88 €
	<b>1 015 829,95 €</b>	<b>583 166,14 €</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
65 Autres charges de gestion courante	137 310,03 €	137 310,03 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	878 519,92 €	878 519,92 €
	<b>1 015 829,95 €</b>	<b>1 015 829,95 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
001 Solde d'investissement reporté	439 259,96 €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	439 259,96 €	439 259,96 €
	<b>878 519,92 €</b>	<b>439 259,96 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	878 519,92 €	878 519,92 €
	<b>878 519,92 €</b>	<b>878 519,92 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR** (Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote), d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2023 au budget annexe Lotissement Les Hauts de Bichat.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE